

1RCF Belgique – Dispositif électoral en vue des élections régionales, fédérales et européennes du 9 juin 2024

Validé par le Conseil d'Administration du 9 janvier 2024.

1. Préambule

2024 est une année électorale particulière avec d'une part le triple scrutin régional, fédéral et européen du dimanche 9 juin 2024 (Période électorale pour l'application du règlement à partir du 9 février 2024) et d'autre part le double scrutin communal et provincial du dimanche 13 octobre 2024 (Période électorale pour l'application du règlement à partir du 13 juillet 2024).

Ces élections surviennent dans un contexte de crises multiformes : difficultés institutionnelles liés aux entités fédérées belges, défiance du citoyen à l'égard de l'ensemble des institutions et de la presse, polarisations de l'opinion publique renforcée par le prisme des réseaux sociaux, désinformation et fakenews dans l'univers numérique, ingérences étrangères dans les scrutins démocratiques, une économie en mutation notamment par la transition numérique et l'émergence de la révolution liée à l'Intelligence Artificielle. La culture du débat de fond semble parfois remplacée par des petites phrases chocs. Bref, la démocratie reste un bien commun à défendre.

Fidèle à sa mission d'information, de débats hebdomadaires, de facilitateur de dialogue apaisé sur des questions complexes, dont les sujets religieux, 1RCF Belgique consacre des ressources en 2024 pour favoriser la défense de la démocratie et du pluralisme. Le pari de 1RCF Belgique sera de proposer un dispositif électoral attrayant et pluraliste, par la sélection de thèmes et des grands enjeux de sociétés, chacun à leur niveau de pouvoir approprié.

2. Base légale

Ce document est établi conformément au « Règlement relatif aux programmes sur les services de médias audiovisuels en période électorale » tel que présenté dans l'avis n°3/2023 du Collège d'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ce dernier a été établi conformément au décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ; le champ d'application du Règlement s'étend à l'ensemble des services de médias audiovisuels, et des services de partage de vidéos, quelle que soit leur plateforme de diffusion.

1RCF Belgique respecte ce Règlement et en vertu de celui-ci, le conseil d'administration de 1RCF Belgique et sa rédaction ont adopté un dispositif électoral particulier consacré aux élections du 9 juin 2023. Ce dispositif entre en vigueur le 9 février 2024 pour une période de quatre mois tel qu'imposé par les dispositions du Règlement qui s'applique à l'ensemble des médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles ("FWB").

La publicité du présent dispositif électoral est assurée par sa publication sur le site internet de 1RCF Belgique (<https://www.1rcf.be>) et est disponible à la demande notamment pour les candidats et les partis qui souhaitent en prendre connaissance.

3. Ligne éditoriale de 1RCF Belgique

“ Donner envie de comprendre et aimer le monde. Partager la joie de vivre et de croire.” Cette double ambition au service de nos contemporains est un condensé de la ligne éditoriale de RCF. La simplicité des mots utilisés comme l'enjeu de vie qu'ils désignent sont la marque de notre média chrétien : généraliste et grand public.

1RCF est une radio proche qui invite à découvrir l'autre et à s'engager. Notre proximité géographique inhérente à notre réseau de bénévoles et permanents répartis partout en Fédération Wallonie-Bruxelles est ici un atout considérable. Elle nous permet de mieux connaître et comprendre ceux à qui l'on s'adresse et de mettre en valeur les dynamiques locales dans les domaines économique, politique, social, culturel ou religieux avec une attention spéciale pour les initiatives chrétiennes et interreligieuses. Nous sommes ici particulièrement attentifs à donner la parole à toutes les composantes et sensibilités des communautés ecclésiales. 1RCF est ainsi un lieu de rencontre et de dialogue de l'Eglise avec les acteurs de la vie locale.

1RCF est une radio au service de l'intelligence, du discernement éthique et de la recherche de la vérité. Dans un contexte où tout va très vite, RCF est un lieu identifié de réflexion éclairée par l'Evangile attentif aux nuances des positions. Aucun sujet n'est exclu du champ de nos programmes à condition d'être abordé dans un esprit de dialogue, en veillant à l'équilibre des points de vue, dans le respect des invités et des auditeurs. Sans jamais verser dans la polémique, l'ironie ou l'agressivité, l'interview est exigeante et peut faire preuve de pugnacité. Les règles générales du journalisme s'imposent dans un esprit de responsabilité : informations vérifiées, situées dans leur contexte, précision et rigueur, respect de la dignité des personnes, réserve professionnelle, travail en équipe. Notre spécificité s'exprime en puisant dans l'anthropologie et l'humanisme chrétiens pour le choix des sujets, les angles et la hiérarchie de l'information. Ainsi, nous privilégions toujours la qualité de l'angle, le recul et l'analyse à l'emballement médiatique et aux petites phrases.

1RCF est une radio qui nourrit la vie spirituelle. Désireuse de servir tout homme et tout l'homme, corps, âme et esprit, RCF est une présence amie pour beaucoup qui y viennent pour souffler, respirer et entendre l'Espérance. Au fil de la diversité de nos propositions, nous

cherchons non seulement à nourrir la foi des chrétiens, mais aussi à allumer une lumière pour ceux qui cherchent un sens à leur vie et plus largement à accompagner le cheminement spirituel de chacun. L'art, la beauté, la culture ont ici toute leur place, non pour viser une érudition, mais pour ouvrir à l'émerveillement et à la gratitude.

1RCF Belgique est un service édité par la société RCF FWB srl, relève de la compétence de la Communauté Française et est placée sous l'autorité de régulation du CSA. 1RCF Belgique est le premier réseau radio qui ne vit ni de publicités ni de subventions publiques mais des dons de ses auditeurs. Elle est diffusée partout en DAB+ hertzien en FWB sur la trentaine d'antennes du MUX1 opéré par la RTBF. Ses programmes sont également disponibles en digital via le site www.rcf.be et radioplayer.be.

1RCF Belgique est un média indépendant qui couvre l'actualité politique et économique, tant dans ses aspects nationaux que internationaux, décode les mouvements sociaux et embrasse les événements sociétaux et culturels. Elle vise à mettre en avant le patrimoine culturel, patrimonial, l'entrepreneuriat et le savoir-faire en Communauté Française.

1RCF Belgique, c'est une offre complète d'information, notamment dans les programmes suivants :

- 9 rendez-vous de l'actualité, journaux parlés et flashs infos quotidiens;
- Un débat hebdomadaire "En débat" sur les grands sujets de société animé par Frédéric Matriche, qui invite régulièrement des mandataires publics.
- "God's Talents" ou "Pleins Feux", les deux magazines de grands invités qui reçoivent périodiquement des acteurs politiques.

L'équipe de 1RCF est forte de l'expérience de la série de 12 débats hebdomadaires dans le cadre des élections communales et provinciales d'octobre 2018 ainsi que des 26 débats hebdomadaires pour les élections régionales, fédérales et européennes de 2019, qu'elle avait réalisée pour une radio RCF indépendante.

4. Respect des règles déontologiques de 1RCF Belgique

Les émissions de débats entre les candidats et/ou la rédaction, les émissions spéciales de présentation des enjeux généraux et particuliers des élections et les journaux en radio comprenant des interviews et billets en relation avec la campagne électorale, relèvent des émissions d'information de 1RCF Belgique.

Elles sont ainsi soumises au respect des règles déontologiques suivantes pour les émissions d'information de 1RCF Belgique :

- qui sont organisées sous la responsabilité éditoriale de sa rédaction ;
- les émissions d'information de 1RCF Belgique sont faites sans aucune censure préalable et sans ingérence ou interférence d'une quelconque autorité publique ou privée;

- les émissions d'information de 1RCF Belgique sont préparées et présentées dans un esprit d'objectivité.

5. Respect des recommandations du CSA

Ce règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale porte sur le respect des principes d'équilibre et de représentativité, l'objectivité et le pluralisme dans le traitement de l'information, l'organisation des débats électoraux, le respect des mesures à mettre en place vis-à-vis des formations liberticides ou appelant à la haine et à la discrimination, les limitations des communications gouvernementales et institutionnelles, les sondages et la présence de candidats parmi le personnel du média. 1RCF Belgique et sa rédaction se conformeront à ces principes généraux comme c'est d'ailleurs le cas en toute circonstance.

5.1. 1RCF Belgique s'abstiendra de donner accès à son antenne aux partis liberticides et des candidats non respectueux des principes démocratiques. Sur base du contenu de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimalisation, la justification ou l'approbation de tout génocide, de la Convention européenne des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales et du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, la radio s'abstiendra de donner accès à son antenne à des représentants de partis, mouvements ou tendances politiques relevant de courants d'idées non démocratiques, prônant ou ayant prôné habituellement des doctrines ou messages indésirables.

5.2. Le site Internet et l'application de 1RCF Belgique diffuseront les débats en direct et en Replay et respecteront les principes de ce dispositif, tels que développés plus bas dans ce document.

5.3. Émissions concédées et tribunes politiques

Il n'y aura pas d'émission concédée ni de tribune politique accordée sur l'antenne de 1RCF Belgique. Tout le traitement de l'information lié à la campagne électorale et le jour du scrutin sera exclusivement diffusé dans les journaux et les flashes d'information. L'ensemble de ces rendez-vous d'information se fera dans le strict respect de la déontologie journalistique et selon les principes de représentativité, d'équilibre, de pluralisme et d'objectivité tel que pratiqués par la rédaction de 1RCF Belgique en dehors des périodes électorales.

La publicité et le parrainage en faveur des partis politiques et des candidats sont interdits.

Le critère de représentativité retenu est le suivant :

- être candidat sur une liste complète reconnue par un parti représenté à la Chambre des représentants, au Sénat, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parlement

wallon ou Parlement Européen. Les autres listes – qualifiées de petites listes – seront invitées lorsque l'intérêt journalistique l'imposera.

- La liste devra comporter au moins un élu sortant, respectueuse des principes démocratiques.

Le principe d'équilibre assurera une représentation paritaire des partis cités ci-dessus à condition toutefois que les partis en question et les candidats invités par la rédaction de 1RCF Belgique acceptent l'invitation qui leur est adressée. Cette invitation sera toujours basée sur l'intérêt journalistique que représente le candidat et sera accordé pour un laps de temps suffisamment raisonnable pour qu'une disponibilité soit possible. 1RCF Belgique laissera chaque liste invitée aux débats choisir le ou la candidate chargé(e) de la représenter et attirera l'attention des listes invitées sur l'absolue nécessité de répondre à la recommandation du CSA d'accentuer le processus de parité homme-femme et de représentation des jeunes dans les débats.

5.4. Les débats

Dans le cadre de cette campagne électorale de juin 2024, la rédaction de 1RCF Belgique entend organiser des débats contradictoires avant le scrutin. Dans ce cas, le ou les débats seront organisés de manière à leur assurer un caractère équilibré, représentatif et contradictoire. Ils seront alors modérés par un journaliste de la rédaction et ne feront pas appel à l'interactivité. Les participants seront invités sur base de critères objectifs, raisonnables et liés au but poursuivi comme le recommande le règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale. Le principal critère de sélection sera la représentativité des listes et des candidats. Les invitations seront souvent adressées aux partis afin qu'ils délèguent le mandataire ou candidat le plus approprié pour adresser la thématique traitée.

5.5. Les sondages

Comme le recommande le règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale, la rédaction de 1RCF Belgique fera preuve du plus grand discernement dans la réalisation et/ou la diffusion de résultats de sondages et des commentaires qui y seront apportés. Afin de ne pas influencer les votes, 1RCF Belgique s'engage à ne pas diffuser de sondage ou de simulation de vote à partir du vendredi précédant le scrutin à minuit jusqu'à la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire national.

5.6. Les communications gouvernementales et institutionnelles

Comme le prescrit le Règlement relatif aux programmes sur les services de médias audiovisuels en période électorale du Collège d'avis du CSA, les communications gouvernementales ou de nature institutionnelles traitant d'objets d'intérêt européen, fédéral, régional, communautaire, émanant des pouvoirs concernés sont suspendues pendant une période de quatre mois qui précède la date du scrutin, sauf situation d'urgence. En revanche, les messages de type institutionnel émanant des pouvoirs publics et d'associations non

gouvernementales sont autorisées quand ils invitent les citoyens à présenter leur candidature à exercer effectivement leur droit de vote ou quand ils invitent, de manière générale, les citoyens à ne pas voter pour des formations ou des candidats représentant des tendances politiques liberticides ou non démocratique

5.7. Usage des langues et accessibilité

Tous les programmes de 1RCF Belgique en matière d'information sont exclusivement traités en français. Chaque débat radiophonique fera l'objet d'un résumé écrit disponible sur le site internet de la radio afin, notamment de le rendre accessible aux personnes en déficience sensorielles.

5.8. Candidature des animateurs, présentateurs, chroniqueurs ou journalistes

Tout membre du personnel de 1RCF Belgique ou chroniqueur bénévole de 1RCF Belgique qui se porte candidat pour ces scrutins est tenu d'en avvertir la direction de 1RCF Belgique. Pendant toute la période électorale concernée, les candidats journalistes ou chroniqueurs -confirmés ou potentiels- n'interviendront plus à l'antenne.

5.9. Dispositif électoral

Le dispositif électoral est détaillé dans ce paragraphe. La rédaction se réserve le droit d'ajouter des débats complémentaires si des circonstances particulières l'exigeaient. Dans ce cas, les candidats, les partis et les listes invités seront choisis sur la base de leur représentativité -comme évoqué ci-dessus- et des objectifs assignés au débat en question par la rédaction.

En outre, la rédaction de 1RCF Belgique continuera d'appliquer l'ensemble des dispositions contenues dans le Règlement d'ordre intérieur relatif au traitement de l'information approuvé par le Conseil d'administration.

DISPOSITIF ÉLECTORAL SPÉCIFIQUE

Dans le cadre du dispositif électoral, 1RCF Belgique programmera du 9 février au 9 juin 2024 les émissions suivantes :

Dès le 9 février : Les élections seront présentes et développées dans nos divers rendez-vous d'information.

Du 7 mars au 9 juin, 19 débats - en direct ou pré-enregistrés - sont déjà prévus avec 2 à 5 invités politiques, des chroniqueurs et un animateur de débat.

- Dans le cadre de l'émission "en débat", produite par Frédérique Matriche: 5 débats régionaux, 4 débats fédéraux thématiques, 1 débat européen, 1 débat avec les présidents de parti, 1 débat sur la région flamande et 1 débat sur la région germanophone

- Durant la semaine du débat de l'émission "En débat", chacun des invités fera l'objet d'une capsule "à la une" où il ou elle répondront à quelques questions de notre rédaction pour éclairer nos auditeurs sur ses orientations et propositions.
- Dans la cadre de l'émission "L'Europe au coeur", nos experts européens coordonnés par Michel Maroy et Jean Lannoy organiseront 3 débats sur les grands enjeux européens.
- Dans le cadre de l'émission "Jeunes pousses", l'équipe coordonnée par Armelle Delmelle proposera 2 débats orientés vers les jeunes.

Pour l'application du présent dispositif des élections fédérales, régionales et européennes du dimanche 9 juin 2024, la période électorale débute le 9 février 2024

Pour l'application du présent dispositif appliqué mutatis-mutandis aux élections communales et provinciales du dimanche 9 juin 2024, la période électorale débute le 13 juillet 2024

1RCF Belgique s'engage à faire précéder tout programme portant spécifiquement sur les élections d'une mention particulière, à l'antenne, annonçant que ce programme s'inscrit dans le cadre de la campagne électorale.

Fait à Wavre, le 9 février 2024

Jacques Galloy,
Administrateur-Délégué